



25 juin 2013

(13-3285)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

**RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA SEPTIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE
SUR LES PROCÉDURES D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS
RELEVANT DE L'ACCORD OTC DE L'OMC**

18 JUIN 2013

Rapport du Président¹

Le présent rapport a été présenté par le Président du Comité OTC de l'OMC à la réunion des 19-20 juin 2013.

1. Conformément à la décision prise en 1995 de tenir régulièrement, à raison d'une fois tous les deux ans, "des réunions des personnes chargées de l'échange de renseignements, y compris les responsables des points d'information et des notifications"², le Comité OTC a tenu sa septième réunion extraordinaire sur les procédures d'échange de renseignements le 18 juin 2013.

2. La réunion extraordinaire a offert aux Membres l'occasion d'avoir des discussions techniques sur les procédures de notification et le fonctionnement des points d'information. Les discussions se sont déroulées dans le cadre de trois séances de groupe portant sur: i) la notification en ligne et le système de présentation en ligne des notifications OTC (TBT NSS); ii) les bonnes pratiques en matière de notification et l'utilisation des modèles de notification; et, iii) le fonctionnement des points d'information. Le programme final de la réunion figure dans le document G/TBT/GEN/150.

3. La première séance a permis d'examiner les faits nouveaux concernant le nouveau système de présentation en ligne des notifications OTC. Le Secrétariat a donné un aperçu de ce système et fourni des renseignements actualisés sur son état. À l'heure actuelle, le système est opérationnel et trois Membres – l'Union européenne, les États-Unis et le Canada – le testent en présentant de vraies notifications. Ces trois Membres ont fait part de leur expérience à cet égard. Ils ont indiqué que, même si le système était convivial et constituait une avancée positive, il restait un certain nombre de bogues importants à résoudre. En l'état actuel, le système était long à utiliser – et n'améliorait pas l'efficacité. Il conviendrait d'apporter des améliorations, telles que la possibilité de créer de nouvelles notifications à partir d'un modèle (par exemple, sur la base d'une ancienne notification), la création d'un système d'alerte par courrier électronique, et la possibilité d'avoir une page d'accueil sous la forme d'un tableau de bord, avant le lancement officiel du système. Le Secrétariat est résolu à traiter ces questions et a invité les autres Membres intéressés à expérimenter le système.

4. Dans le cadre de la deuxième séance, les Membres ont débattu de l'utilisation des modèles de notification. L'Union européenne a présenté sa proposition visant l'adoption de critères communs pour orienter les Membres dans leur utilisation des différents modèles de notification, laquelle a été communiquée dans le document JOB/TBT/48. Les divergences dans la façon dont les Membres présentent leurs notifications, qu'il s'agisse d'une nouvelle notification, d'une révision, d'un addendum ou d'un corrigendum, ont des incidences importantes sur la transparence et l'aptitude des Membres à suivre une mesure de réglementation tout au long de son cycle de vie. Il a été noté

¹ M. Jingo Kikukawa (Japon). Le présent rapport est communiqué par le Président, sous sa propre responsabilité.

² G/TBT/1/Rev.10, page 37.

que le Comité SPS avait élaboré des lignes directrices pour l'utilisation des modèles des notifications SPS et j'ai demandé au Secrétariat s'il était possible d'en savoir plus sur l'expérience acquise par ce comité. L'Afrique du Sud a décrit son utilisation des modèles de notification et fait part des difficultés qu'elle continuait d'éprouver, par exemple lorsqu'il s'agissait de définir avec exactitude les codes du SH, et elle a dit que, bien souvent, les Membres n'indiquait pas la raison d'être ou l'objectif précis de la mesure notifiée.

5. La troisième et dernière séance portait sur le fonctionnement des points d'information. Au cours de celle-ci, six exposés ont été présentés par les Membres. Cette séance a permis d'avoir un bon aperçu des différentes façons dont les Membres gèrent leurs points d'information, assurent la coordination en interne et établissent un dialogue avec les parties prenantes. Le Brésil a souligné les efforts qu'il déployait en vue d'informer les exportateurs brésiliens des exigences existantes sur les marchés d'exportation et des autres services à la disposition des entreprises par l'intermédiaire de son point d'information. En particulier, il s'efforçait d'améliorer le dialogue avec les petites et moyennes entreprises (PME). Les États-Unis ont expliqué que leur point d'information national fournissait des renseignements sur leurs mesures projetées au niveau fédéral et au niveau des États à un large éventail de parties prenantes aux États-Unis, ainsi qu'aux autres Membres de l'OMC. Les avantages de la coopération entre les points d'information des Membres ont été soulignés, en particulier pour les entreprises. Le Japon a expliqué que ses deux points d'information (distincts) avaient toute une gamme de fonctions, qui consistaient notamment à répondre aux demandes de renseignements des Membres, à assurer la coordination interne avec les ministères concernés aux fins de la présentation des notifications et des observations sur les notifications des autres Membres, ainsi qu'à fournir des conseils concernant les questions liées aux OTC. La Chine a décrit le fonctionnement de son point national d'information sur les OTC, et il a été noté qu'elle déployait des efforts importants pour traduire les notifications en chinois à l'intention des parties intéressées en Chine. Elle a expliqué que la barrière de la langue constituait un obstacle sérieux à la participation active des parties prenantes en Chine; pour résoudre ce problème, des unités spécialisées du point d'information national établissaient directement le contact avec les parties prenantes afin de leur fournir une assistance additionnelle. L'Union européenne a donné un bref aperçu du fonctionnement de son point d'information et de ses activités récentes de coopération technique avec les points d'information d'autres Membres. Une vidéo destinée aux parties prenantes et au public en général, montrant comment un exportateur peut faire usage du point d'information de l'UE sur les OTC, a aussi été projetée. La Malaisie a expliqué le rôle de son point d'information sur les OTC dans le cadre des efforts de coordination déployés par la Malaisie pour appliquer l'Accord OTC, y compris celui du Comité national parallèle sur les OTC. Un thème commun de cette séance était les moyens par lesquels les points d'information nationaux facilitaient une meilleure coordination en ce qui concerne les questions OTC, y compris en prenant en compte les préoccupations des parties prenantes – tant nationales qu'étrangères.

6. Permettez-moi de conclure en notant que les discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la réunion extraordinaire ont été instructives. La réunion a été l'occasion d'un échange fructueux sur les données d'expérience des Membres. Nous nous sommes informés sur le nouveau système TBT NSS, et les Membres se sont montrés intéressés par l'idée de continuer à le perfectionner. Il est clair que, même si les points d'information existent désormais depuis un certain temps, d'importants problèmes subsistent, tels que les suivants: comment améliorer les consultations et la coordination nationales avec les responsables de la réglementation, y compris pour assurer la notification en temps voulu des mesures nationales; et, comment encourager les parties prenantes et les entreprises à tirer parti des renseignements et des possibilités dont ils disposent par l'intermédiaire des points d'information sur les OTC. Les discussions nous ont fourni une base solide pour poursuivre nos travaux et j'attends avec intérêt la suite de l'échange de renseignements entre les Membres sur la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord OTC en matière de transparence. Je crois que ce débat technique peut nous aider à progresser vers la mise en œuvre intégrale des nombreuses recommandations du Comité OTC sur la transparence, ou du moins qu'il devrait le faire.

7. Un rapport résumé de la septième réunion extraordinaire sur les procédures d'échange de renseignements sera élaboré par le Secrétariat et les exposés qui y ont été présentés seront mis à la disposition du public sur la page Web du site de l'OMC consacrée aux OTC.